



## Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Séance plénière du 9 juillet 2025

# Déclaration liminaire de la CGT

L'ouverture de notre séance plénière du CSFPT, après une pause de plusieurs mois en l'absence de texte soumis par le gouvernement, alors que celle-ci n'était pas prévue à l'agenda de l'instance, revêt un caractère particulier dans un climat de dialogue social marqué par deux événements significatifs pour les agent·es territoriaux.

Le premier événement marquant pour la CGT, c'est la fin du conclave sur les retraites. Conclave dans lequel, au départ, tout pouvait être mis sur la table et il ne devait pas y avoir de sujet tabou. Pourtant, en voulant, au moyen du « conclave », imposer une discussion enfermée dans une fin de non-recevoir sur le retour aux 60 ans, sur la recherche d'un « un retour à l'équilibre » sans vouloir aborder la non-augmentation des moyens de financement, la Macronie s'entête à ne pas répondre aux aspirations des salarié·es.

C'est pourquoi la Confédération Générale du Travail a décidé de ne plus participer aux réunions organisées au niveau interprofessionnel. La CGT Fonction publique a, pour les mêmes raisons, refusé de participer au « sous-conclave » organisé dans la fonction publique. A *contrario* des décisions imposées par les gouvernements successifs, n'en déplaise aux organisations patronales et plus particulièrement au MEDEF, les salarié·es ne souhaitent pas travailler plus ni plus longtemps. Bien au contraire, leurs aspirations sont à la réduction du temps de travail, au passage aux 32 heures hebdomadaires et à la reconstruction d'un droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein.

Les résultats de l'enquête IFOP menée pour la Confédération Générale du Travail sur les retraites sont riches d'enseignements :

- ✓ Les Français·es rejettent toujours la retraite à 64 ans,
- ✓ 65 % d'entre elles et eux sont favorables à l'abrogation de la réforme de 2023,
- ✓ 66 % soutiennent la proposition de la Confédération Générale du Travail de la retraite à 60 ans,
- ✓ 68 % souhaitent l'organisation d'un référendum afin qu'elles et ils puissent se prononcer sur le texte de loi qui a été imposé au terme d'un déni de démocratie – contre l'avis des salarié·es et des organisations syndicales – sans vote à l'Assemblée nationale, par l'utilisation du 49-3.

Ces résultats prouvent que les salarié·es du privé, comme celles et ceux du public, aspirent à une autre réforme des régimes de retraite. Cette dernière est ancrée dans le débat public, politique et social.

L'argent existe pour satisfaire ces revendications légitimes des salarié·es et la CGT a fait de nombreuses propositions pour les financer (égalité salariale femmes-hommes, contribution des revenus du capital...)

Le Premier ministre s'acharne à faire croire aux Français·es que ce conclave est une réussite pour le dialogue social alors que celui-ci a pris fin sans la contractualisation d'un accord, ni de près, ni de loin, le patronat refusant notamment de concéder des avancées sociales, même sur les enjeux de pénibilité au travail. Cela démontre un échec cuisant de la méthode Bayrou sur sa conception du dialogue social.

Le deuxième événement marquant, c'est le vote unanime du Sénat relatif au projet de loi visant la protection sociale des agent·es territoriaux.

Ce premier pas sur la transcription législative est le fruit d'un combat de longue haleine ! Il aura fallu près de deux ans de mobilisation et de travail acharné pour que cet accord trouve enfin la voie d'une traduction législative.

Le gouvernement n'a malheureusement pas fait le choix d'engager la procédure accélérée. Le dépôt de certains amendements, notamment celui repoussant l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2029, ne va pas dans le sens de la protection des agent·es. Pourtant, tous les groupes parlementaires et même le ministre reconnaissent que les agent·es de la fonction publique territoriale sont exposés à une multitude de risques professionnels, à des missions pénibles, et qu'une très grande majorité font face à des difficultés financières qui rendent difficile l'accès à la protection sociale complémentaire.

Tous voient l'urgence de la situation, mais la mise en œuvre de la loi est différée à cinq ans après la signature de l'accord. Alors que, pour la fonction publique d'État, l'accord conclu a été très rapidement entériné dans le projet de loi de finances. On se demande donc légitimement ce qu'ont pu faire les agent·es territoriaux et leurs organisations syndicales qui, au passage, n'ont jamais été consultées sur les intentions d'amendement du gouvernement, pour mériter un tel mépris de la part du ministre.

Tout va donc reposer une fois de plus sur nos organisations syndicales qui vont être dans l'obligation de poursuivre un travail de terrain acharné pour arracher des accords locaux dans le but de protéger un maximum d'agent·es contre le demi-traitement.

Nous sommes pour autant satisfaits du travail accompli avec les employeurs territoriaux qui composent la CET et de la qualité du dialogue social que nous avons su tisser au fil du temps, car si nous n'avions pas agi de concert et avec persévérance, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Nous les remercions ici chaleureusement d'avoir une conception du dialogue social diamétralement opposée à celle du gouvernement et comptons sur eux pour nous aider à faire progresser la mise en œuvre de l'accord avant l'entrée en vigueur de la loi, en espérant que celle-ci puisse rapidement être entérinée par l'Assemblée nationale et promulguée dans la foulée.

Il nous semble important de réunir dès la rentrée le comité de suivi de l'accord, pour faire un point sur la situation de la transcription législative, sur le travail à mettre en œuvre collectivement pour parvenir à l'adoption définitive de la loi et faire le point sur le nombres d'accords contractualisé dans les collectivités et centres de gestion.

Nous achèverons notre propos liminaire sur la gestion du plan santé au travail, après une vague de chaleur intense qui est malheureusement appelée à se répéter régulièrement. Là encore, nous pointons l'absence de dialogue social sur la gouvernance de ce plan qui, au départ, devait être sous l'égide de la FS4 du CCFP. Comment cette même FS4, qui ne se réunit que tous les deux ans, pourrait être l'organe de pilotage d'un plan aussi important qui doit permettre aux agent-es de travailler dans de meilleures conditions pour arriver à la retraite en bonne santé ?

Ces deux événements démontrent comment ce gouvernement, comme les précédents, méprise le dialogue social. D'ailleurs, réunir une plénière du CSFPT le 9 juillet, en période de prise de congés payés, au même moment où la DGAFP annule la concertation sur les rémunérations pour faire passer des textes qui n'ont aucune conséquence pour la quasi-majorité des personnels, ne fait qu'accentuer ce sentiment de mépris. Nous revendiquons depuis des mois le rétablissement de mesures sociales importantes, comme l'augmentation du point d'indice à 6 euros, le rétablissement de la GIPA, un véritable travail de refonte des grilles, l'arrêt de la mesure visant la baisse d'indemnisation des CMO. D'ailleurs, sur ce point, nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du ministre au courrier intersyndical sur la nécessité que les femmes enceintes ne soient pas touchées par cette mesure régressive.

Nous souhaitons, par cette intervention liminaire, attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de revoir sa conception dédaigneuse du dialogue social et de cesser de prendre nos organisations syndicales pour des acteurs de seconde zone. Nous avons vraiment le sentiment, étayé par bien des exemples, que la contribution que l'on apporte dans l'intérêt du service public ne compte pas. Nous mettons en garde sur un glissement qui viserait à réunir les instances juste pour se conformer à la législation, sans prendre en compte le débat social, dans le but de pouvoir faire suivre le cheminement juridique des textes, à la CDEN, au conseil d'État... Dans ces conditions, la CGT ne participerait pas à une mascarade visant à faire croire à un respect des partenaires sociaux.

En conclusion, la CGT tient également à réagir à la circulaire de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) diffusée le 21 mai 2025, demandant notamment aux préfets de s'opposer systématiquement aux congés menstruels instaurés dans les collectivités territoriales sous forme d'autorisation spéciale d'absence (ASA) et appelant les collectivités à ne pas les mettre en place.

La Fédération CGT des Services publics tient à réaffirmer son plein soutien aux collectivités qui mettent en place ces ASA pour les agentes souffrant de douleurs menstruelles ou de pathologies gynécologiques chroniques comme l'endométriose.

Ces dispositifs relèvent d'une exigence de santé publique et d'égalité professionnelle.

La CGT dénonce avec force l'attitude de la DGCL, qui tente d'entraver ces avancées en ordonnant aux préfetures de contrôler et contester systématiquement ces délibérations. Ce zèle autoritaire, relayé par cette circulaire, constitue une atteinte grave à la libre administration des collectivités et un mépris de la souffrance vécue par de nombreuses agentes.

Nous rappelons que le Président de la République a fait de l'égalité femmes-hommes une des priorités de son quinquennat.

Ces ASA ne sont pas des privilèges, mais des droits nécessaires à l'amélioration des conditions de travail, à l'égalité professionnelle et au renforcement de la santé publique au féminin dans la fonction publique.

La CGT appelle le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale à :

- ✓ Soutenir explicitement les délibérations des collectivités territoriales qui ont mis en place des ASA congés menstruels ;
- ✓ Demander à la DGCL de cesser toute tentative de pression à l'encontre des employeurs publics et de cesser d'inciter les préfetures à effectuer des contrôles de légalité spécifiquement sur ce point-là ;
- ✓ Demander au gouvernement qu'il mette en place dans les plus brefs délais possibles une base légale claire permettant aux collectivités territoriales d'instaurer les congés menstruels, agissant ainsi pour l'amélioration des conditions de travail, la santé publique et l'égalité professionnelle.

La santé des femmes ne doit plus être un sujet tabou ni une variable d'ajustement des politiques publiques.